

**Compte-rendu du Conseil Municipal du 15 avril 2019**

Le conseil municipal d'Ossun, régulièrement convoqué le 10 avril 2019, s'est réuni le 15 avril 2019 à 20h30 au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Francis BORDENAVE, Maire.

Madame Christelle BARREAT a été désignée secrétaire de séance.

**Présents** : M. Francis BORDENAVE, M. Bernard TORRALVA, Madame Monique GOMEZ, M. Georges MAISONABE, M. Alcée DUPRE, Mme Christelle BARREAT, M. Frédéric AUSSAT, M. Jean-Louis BOUSQUET, Mme Béatrice COGNAC, Mme Sylvie ESTANOL, Mme Emilie FAVARO, Mme Anita FREYSSINET, M. Jean-Louis GUIRAUTE, M. Christian IBRARD, M. Didier PEYREGNE.

**Représenté(e) (s) :**

**Absents excusés** : Mme Marielyn CAPDEVIELLE, Mme Marie-Cécile GUILLAUMOT, Mme Sandrine COUCHIES, M. Emmanuel SALVAUDON.

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>Nombre de conseillers présents</b>	<b>Nombre de conseillers votants</b>
19	15	15

**Ordre du jour :**

- Compte de gestion 2018 : budget principal - budget annexe de l'eau & budget annexe de l'assainissement
- Compte administratif 2018 : budget principal - budget annexe de l'eau & budget annexe de l'assainissement
- Affectation du résultat : budget principal - budget annexe de l'eau & budget annexe de l'assainissement
- Vote des taux des impôts locaux,
- Vote du budget primitif 2019 : Budget principal, Budgets annexes (Eau et Assainissement),
- Vote des subventions 2019,
- Vote des tarifs 2019,
- Détermination des « crédits scolaires »,
- Participation financière de la commune au fonctionnement de l'école Saint-Joseph,
- Demande financement : projet de micro-crèche
- Marché de travaux : mur de soutènement route de Pontacq
- Marché de travaux : mur de clôture du cimetière
- Marché de travaux : réfection avenue du bois
- Transfert de la compétence à la CATLP de « l'aménagement de la vélo route V 81 entre St Pé de Bigorre et Tarbes ».
- Convention d'entretien de la Route forestière de Toulicou.
- Groupement d'achat par le SDE pour la fourniture de gaz
- Délégation du conseil municipal au Maire d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.
- Achat de terrain à la CATLP en vue de la création de la micro-crèche.
- Questions diverses

**15.04.2019-1 : Compte de gestion 2018 : Budget principal / Budget annexe Eau / Budget annexe Assainissement.**

---

Les écritures et résultats de chacune des sections des comptes de gestion du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement de la Commune d'Ossun en 2018 sont en tout point conforme aux comptes administratifs de la commune.

Monsieur le Maire propose de donner quitus à Mme la Trésorière pour ses comptes de gestion 2018 des 3 budgets concernés.

Il demande s'il y a des observations. Aucune observation n'est émise.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les comptes des gestion 2018.

**15.04.2019-2 : Compte Administratif 2018 – Budget principal**

---

Monsieur le Maire demande à Madame Christelle BARREAT, adjointe en charge des finances, de présenter les différents comptes administratifs 2018.

Après chaque présentation, elle prend la présidence de la séance pour les délibérations concernant les comptes administratifs 2018.

Les tableaux des comptes administratifs de l'exercice 2018, reprenant chaque programme d'investissement et l'ensemble des dépenses et des recettes, article par article, de chacun des 3 budgets, ont été remis à chaque conseiller avec la convocation à la séance.

Les 3 comptes administratifs 2018 du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement sont rapportés chapitre par chapitre, puisque c'est ainsi que les budgets ont été votés.

Les écritures sont en tous points conformes aux comptes de gestion de Mme la trésorière.

	<b>Mandats émis = Dépenses</b>	<b>Titres émis = Recettes</b>	<b>Résultat = Solde</b>
Fonctionnement	1 196 716.07 €	1 396 733.98 €	200 017.91 €
Excédent fonctionnement N-1 reporté	0.00 €	1 769 859.10 €	1 769 859.10 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>1 196 716.07 €</b>	<b>3 166 593.08 €</b>	<b>1 969 877.01 €</b>
Investissement	933 803.72 €	1 107 425.18 €	173 621.46 €
Déficit investissement N-1 reporté	594 985.42 €	0.00 €	-594 985.42 €
<b>Total Investissement</b>	<b>1 528 789.14 €</b>	<b>1 107 425.18 €</b>	<b>421 363.96 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>17 000 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>17 000.00 €</b>
<b>Global</b>	<b>2 742 505.21 €</b>	<b>4 274 018.26 €</b>	<b>1 531 513.05 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2018 du budget principal.

Madame Christelle BARREAT demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget principal.

#### **15.04.2019-3 : Compte Administratif 2018 – Budget annexe de l'eau**

Monsieur le Maire demande à Madame Christelle BARREAT, adjointe en charge des finances, de présenter les différents comptes administratifs 2018.

Après chaque présentation, elle prend la présidence de la séance pour les délibérations concernant les comptes administratifs 2018.

Les tableaux des comptes administratifs de l'exercice 2018, reprenant chaque programme d'investissement et l'ensemble des dépenses et des recettes, article par article, de chacun des 3 budgets, ont été remis à chaque conseiller avec la convocation à la séance.

Les 3 comptes administratifs 2018 du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement sont rapportés chapitre par chapitre, puisque c'est ainsi que les budgets ont été votés.

Les écritures sont en tous points conformes aux comptes de gestion de Mme la trésorière.

	<b>Mandats émis = Dépenses</b>	<b>Titres émis = Recettes</b>	<b>Résultat = Solde</b>
Fonctionnement	162 305.36 €	231 670.23 €	69 364.87 €
Excédent fonctionnement N-1 reporté	0.00 €	42 984.48 €	42 984.48 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>162 305.36 €</b>	<b>274 654.71 €</b>	<b>112 349.35 €</b>
Investissement	81 601.42 €	155 840.64 €	74 239.22 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	48 535.38 €	0.00 €	-48 535.38 €
<b>Total Investissement</b>	<b>130 136.80 €</b>	<b>155 840.64 €</b>	<b>25 703.84 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>103 333.00 €</b>	<b>5 400.00 €</b>	<b>-97 933.00 €</b>
<b>Total global</b>	<b>395 775.16 €</b>	<b>435 895.35 €</b>	<b>40 120.19 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe de l'eau.

Madame Christelle BARREAT demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget de l'eau.

#### **15.04.2019-4 : Compte Administratif 2018 – Budget annexe de l'assainissement**

Monsieur le Maire demande à Madame Christelle BARREAT, adjointe en charge des finances, de présenter les différents comptes administratifs 2018.

Après chaque présentation, elle prend la présidence de la séance pour les délibérations concernant les comptes administratifs 2018.

Les tableaux des comptes administratifs de l'exercice 2018, reprenant chaque programme d'investissement et l'ensemble des dépenses et des recettes, article par article, de chacun des 3 budgets, ont été remis à chaque conseiller avec la convocation à la séance.

Les 3 comptes administratifs 2018 du budget principal, du budget annexe de l'eau et du budget annexe de l'assainissement sont rapportés chapitre par chapitre, puisque c'est ainsi que les budgets ont été votés.

Les écritures sont en tous points conformes aux comptes de gestion de Mme la trésorière.

	<b>Mandats émis = Dépenses</b>	<b>Titres émis = Recettes</b>	<b>Résultat = Solde</b>
Fonctionnement	160 605.81 €	124 482.79 €	-36 123.02 €
Excédent fonctionnement N-1 reporté	0.00 €	142 006.67 €	142 006.67 €
<b>Total Fonctionnement</b>	<b>160 605.81 €</b>	<b>266 489.46 €</b>	<b>105 883.65 €</b>
Investissement	336 392.79 €	216 564.90 €	-119 827.89 €
Excédent d'investissement N-1 reporté	0.00 €	168 813.08 €	168 813.08 €
<b>Total Investissement</b>	<b>336 392.79 €</b>	<b>385 377.98 €</b>	<b>48 985.19 €</b>
<b>Restes à réaliser</b>	<b>46 745.00 €</b>	<b>122 500.00 €</b>	<b>75 755.00 €</b>
<b>Total global</b>	<b>543 743.60 €</b>	<b>774 367.44 €</b>	<b>230 623.84 €</b>

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement.

Madame Christelle BARREAT demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2018 du budget annexe de l'assainissement.

#### **15.04.2019-5 : Affectation du résultat – Budget principal**

L'adoption des comptes administratifs 2018 conduit à examiner l'affectation des résultats du budget principal :

##### **Section Investissement**

Résultat excédentaire de l'exercice 2018 :	173 621.46 €
Déficit d'investissement cumulé au 31/12/2017 :	594 985.42 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 de l'exercice 2019 :	421 363.96 €
Déficit après RAR	438 363.96 €

##### **Section Fonctionnement**

Résultat excédentaire de l'exercice 2018 :	200 017.91 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2017 :	1 769 859.10 €
Excédent cumulé à affecter :	1 969 877.01 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les inscriptions suivantes :

Le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les inscriptions suivantes :

Inscription au budget 2019 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	0,00 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	421 363.96 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	438 363.96 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	1 531 513.05 €

Total à inscrire au compte 002 en dépenses : 0,00 €

**15.04.2019-6: Affectation du résultat – Budget annexe de l'eau**

---

L'adoption des comptes administratifs 2018 conduit à examiner l'affectation des résultats du budget principal :

**Section Investissement**

Résultat excédentaire de l'exercice 2018 :	74 239.22 €
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2017 :	48 535.38 €
Déficit cumulé à reprendre au compte 001 de l'exercice 2019 :	25 703.84 €
Déficit après RAR	72 229.16 €

**Section Fonctionnement**

Résultat excédentaire de l'exercice 2018 :	69 364.87 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2017 :	42 984.98 €
Excédent cumulé à affecter :	112 349.35 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les inscriptions suivantes :  
Le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les inscriptions suivantes :

Inscription au budget 2019 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	25 703.84 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	0.00 €
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	72 229.16 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	40 120.19 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €

**15.04.2019-7: Affectation du résultat – Budget annexe de l'assainissement**

---

L'adoption des comptes administratifs 2018 conduit à examiner l'affectation des résultats du budget principal :

**Section Investissement**

Résultat déficitaire de l'exercice 2018 :	119 827.89 €
Excédent d'investissement cumulé au 31/12/2017 :	169 813.08 €
Excédent cumulé à reprendre au compte 001	48 985.19 €

**Section Fonctionnement**

Résultat déficitaire de l'exercice 2018 :	36 123.02 €
Excédent antérieur cumulé au 31/12/2017 :	142 006.67 €
Excédent cumulé à affecter :	105 883.65 €

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver les inscriptions suivantes :  
Le Maire demande s'il y a des observations.

Aucune observation n'étant émise,  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité les inscriptions suivantes :

Inscription au budget 2019 :

Total à inscrire au compte 001 en recettes :	48 985.19 €
Total à inscrire au compte 001 en dépenses :	0.00€
Total à inscrire au compte 1068 en recettes :	0.00 €
Total à inscrire au compte 002 en recettes :	105 883.65 €
Total à inscrire au compte 002 en dépenses :	0,00 €

**15.04.2019-8 : Vote du taux des impôts locaux 2019**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les 3 taxes communales sont actuellement fixées aux taux suivants

Taxe d'habitation	6.43 %
Foncier bâti	13.46 %
Foncier non bâti	64.17 %

L'évolution de ces différents taux est la suivante :

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Taxe d'habitation</b>	<b>6</b>	<b>6</b>	<b>6.12</b>	<b>6.24</b>	<b>6.37</b>	<b>6.43</b>	<b>6.43</b>
<b>Foncier bâti</b>	<b>12.57</b>	<b>12.57</b>	<b>12.82</b>	<b>13.07</b>	<b>13.33</b>	<b>13.46</b>	<b>13.46</b>
<b>Foncier non bâti</b>	<b>59.89</b>	<b>59.89</b>	<b>61.08</b>	<b>62.27</b>	<b>63.53</b>	<b>64.17</b>	<b>64.17</b>

Il propose au conseil municipal de ne pas augmenter les taux au titre de l'année 2019.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve la proposition de Monsieur le Maire et décide de ne pas augmenter les taux des différentes taxes qui restent donc les suivants :

Taxe d'habitation :	6.43 %
Taxe foncière (bâti):	13.46 %
Taxe foncière (non bâti) :	64.17 %

**15.04.2019-9 : Vote du Budget primitif 2019 – Budget principal**

Monsieur le Maire propose que le budget soit voté par chapitre, chaque conseiller ayant reçu un état détaillé pour information.

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses			Dépenses		
011	Charges à caractère général	474 919 €	001	Solde d'exécution exercice N-1	421 364 €
012	Charges de personnel	566 900 €	16	Remboursement emprunt	55 689 €
022	Dépenses imprévues	87 000 €	20	Immo incorporelles	5 085 €
65	Autres charges de gestion	109 413 €	204	Subv° d'équipement versée	197 000 €
66	Charges financières	13 648 €	21	Immo corporelles	271 000 €
67	Charges exceptionnelles	2 000 €	23	Immo en cours	1 795 034 €
023	Virement à la section d'invest.	1 619 997 €	45	Comptabilité distincte rattachée	112 392 €
042	Opération d'ordre	60 523 €	040	Opération d'ordre entre	9 000 €

				section	
	<b>TOTAL</b>	<b>2 934 400 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 866 564 €</b>
<b>Recettes</b>			<b>Recettes</b>		
002	Excédent de fonctionnement reporté	1 531 513 €	001	Solde d'exécution reporté	0.00 €
013	Atténuation de charges	16 000 €	10	Dotation	560 750 €
70	Produit des services	138 100 €	13	Subventions d'équipement	427 303 €
73	Impôts et taxe	631 798 €	16	Emprunts et dettes assimilés	0.00 €
74	Dotation et participation	491 788 €	45	Comptabilité distincte rattachée	172 191 €
75	Autres produits de gestion courante	31 800 €	021	Virement de la section de fonct.	1 619 997 €
042	Opération d'ordre	93 401 €	024	Produit des cessions	25 800 €
			040	Opération d'ordre	60 523 €
	<b>TOTAL</b>	<b>2 934 400 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>2 866 564 €</b>

Aucune observation n'étant émise, le projet du budget est soumis au vote.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget principal

#### 15.04.2019-10 : Vote du Budget primitif 2019 – Budget annexe de l'eau

Monsieur le Maire propose que le budget soit voté par chapitre, chaque conseiller ayant reçu un état détaillé pour information.

<b>Fonctionnement</b>			<b>Investissement</b>		
<b>Dépenses</b>			<b>Dépenses</b>		
011	Charges à caractère général	62 800 €	001	Solde d'exécution exercice N-1	0 €
012	Charges de personnel	20 000 €	16	Remboursement emprunt	14 812 €
014	Atténuation de produits	46 500 €	20	Immo incorporelles	0 €
022	Dépenses imprévues	1 000 €	21	Autres immo corporelles	1 200 €
65	Autres charges de gestion	6 000 €	23	Immo en cours	160 031 €
66	Charges financières	3 010 €	040	Opération d'ordre entre section	7 310 €
67	Charges exceptionnelles	500 €			
023	Virement à la section d'investissement	32 639 €			
042	Opération d'ordre	40 781 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>213 230 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>183 353 €</b>
<b>Recettes</b>			<b>Recettes</b>		
002	Excédent de fonctionnement reporté	40 120 €	001	Solde d'exécution reporté	25 703 €
70	Produits des services	165 800 €	10	Dotation	78 830 €

042	Opération d'ordre	7 310 €	13	Subventions d'équipement	5 400 €
			16	Emprunt	0 €
			021	Virement de la S de Fonct	32 639 €
			040	Opération d'ordre	40 781 €
	<b>TOTAL</b>	<b>213 230 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>183 353 €</b>

Aucune observation n'étant émise, le projet du budget est soumis au vote.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe de l'eau.

#### 15.04.2019-11: Vote du Budget primitif 2019 – Budget annexe de l'assainissement

Monsieur le Maire propose que le budget soit voté par chapitre, chaque conseiller ayant reçu un état détaillé pour information.

Fonctionnement			Investissement		
Dépenses			Dépenses		
011	Charges à caractère général	3 000 €	001	Solde d'exécution exercice N-1	0 €
022	Dépenses imprévues	1 100 €	16	Remboursement emprunt	9 803 €
65	Autres charges de gestion	1 000 €	23	Immo en cours	334 582 €
66	Charges financières	11 283 €	040	Opération d'ordre entre section	35 647 €
023	Virement à la section d'investissement	124 067 €			
042	Opération d'ordre	84 480 €			
	<b>TOTAL</b>	<b>224 930 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>380 032 €</b>
Recettes			Recettes		
002	Excédent de fonctionnement reporté	105 883 €	001	Solde d'exécution reporté	48 985 €
70	Produits des services	60 400 €	10	Dotation	0 €
74	Subvention d'exploitation	23 000 €	13	Subvention d'équipement	122 500 €
042	Opération d'ordre	35 647 €	23	Immos en cours	0 €
			021	Virement de la section de fonct.	124 067 €
			040	Opération d'ordre	84 480 €
	<b>TOTAL</b>	<b>224 930 €</b>		<b>TOTAL</b>	<b>380 032 €</b>

Aucune observation n'étant émise, le projet du budget est soumis au vote.  
Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité le budget annexe de l'assainissement.

**15.04.2019-12: Vote des subventions 2019**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de fixer le montant des subventions à verser aux différentes associations comme ci-dessous

Associations	Pour mémoire subvention 2018			Proposition 2019
	Subvention	Subv. except	Total	
Amicale sapeurs-pompiers	630 €	180,00 €	810 €	630 €
ADMR	500 €		500 €	500 €
AMIO	230 €	165 €	395 €	230 €
Amicale des anciens combattants	230 €		230 €	230 €
Asso parents d'élève St Joseph	368 €		368 €	368 €
Association parents d'élèves Paul Guth	1 135 €		1 135 €	1 135 €
Basket	9 000 €		9 000 €	9 000 €
Club de la gaité	1 324 €		1 324 €	1 324 €
Club du gardiole	350 €		350 €	350 €
Comité des fêtes	3 000 €		3 000 €	3 000 €
Conscrits	500 €		500 €	500 €
Football club Ibos ossun	700 €		700 €	0 €
gymnastique entretien	230 €		230 €	230 €
La lyre ossunoise	1 050 €		1 050 €	1 050 €
Pétanque	800 €		800 €	800 €
Petites mains	230 €	180 €	410 €	230 €
Racing team 380	350 €		350 €	350 €
Rampe ossunoise	1 050 €		1 050 €	1 050 €
Rugby club	4 000 €	75 €	4 075 €	4 000 €
Société de chasse	830 €		830 €	830 €
Au plaisir de créer	230 €		230 €	230 €
Vaillants d'Ossun	1 050 €	180 €	1 230 €	1 050 €
Olympique Ossunois	300 €		300 €	300 €
Los deth quinze d'Aussun	0.00 €	0.00 €	0.00 €	230 €
<b>TOTAL</b>	<b>28 087 €</b>	<b>780 €</b>	<b>28 867 €</b>	<b>27 617 €</b>

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les subventions accordées aux associations, telles que présentées ci-dessus pour un montant total de 27 617 €.

1 Abstention : Sylvie ESTANOL

### 15.04.2019-13: Vote des tarifs 2019

Monsieur le Maire propose au conseil municipal les tarifs 2019 tels que présentés ci-dessous :

Nature	Pour mémoire			Proposition
	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarif 2019
<b>Eau</b>				
M3	1 €	1 €	1.10 €	1.10 €
Location compteur	15 €	15 €	20 €	20 €
Ouverture et fermeture compteur	35 €	35 €	35 €	35 €
Frais de branchement	Facturé par entreprise	Facturé par entreprise		
Frais d'installation compteur	120 €	150 €	160 €	160 €
<b>Assainissement</b>				
Part communale (par m3)	0,70 €	0,73 €	0.73 €	0.73 €
PFAC (par appart. et lot.)	1 300 €	1 300 €	1 300 €	1 300 €
PFAC Office Public (par appart.et lot.)	1 000 €	1 000 €	1 000 €	1 000 €
<b>Appartements groupe scolaire</b>				
Renouvellement loyer/mois (hors charge)	350 €	350 €	350 €	350 €
<b>Marché - droit de place</b>				
m <sup>2</sup> Marché hebdomadaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Abonnement trim. Par m <sup>2</sup> marché hebdomadaire	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
Vente occasionnelle	42 €	42,00 €	45 €	45 €
<b>Concession cimetière (m<sup>2</sup>)</b>				
15 ans	40 €	40 €	40 €	40 €
30 ans	70 €	70 €	70 €	70 €
50 ans	100 €	100 €	100 €	100 €
<b>Concession colombarium (l'emplacement)</b>				
15 ans	250 €	250 €	250 €	250 €
30 ans	480 €	480 €	480 €	48 0€
<b>Taxi</b>				
Stationnement	100 €	100 €	100 €	100 €

Monsieur le Maire propose, en outre, de ne pas augmenter les tarifs des services extrascolaire et périscolaire qui sont, pour mémoire, les suivants :

#### **TARIF CENTRE DE LOISIRS**

Quotient familial	Tarif ½ journée	Tarif Journée	Repas
< 550 €	1,70 €	2.60 €	3 €
De 551 € à 750 €	3.30 €	5.80 €	3 €
De 751 € à 950 €	4.30 €	6.80 €	3 €

➤ 950 €	5.30 €	7.80 €	3 €
Hors Commune	6.80 €	11.80 €	3 €

Les sorties à l'extérieur d'Ossun sont gratuites pour les enfants qui fréquentent le centre semaine entière. Elles restent facturées 5 € dans le cas contraire.

**TARIFS PERISCOLAIRE**  
(de 7h30 à 9h00 – de 17h à 18h30)

Quotient familial	Présence matin ou soir
< 550 €	0,50 €
De 551 € à 750 €	0.70 €
De 751 € à 950 €	0.80 €
➤ 950 €	0.90 €

**TARIFS CANTINE SCOLAIRE**

Prix du repas enfant : 3 €  
Prix du repas adulte : 4.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire et vote les tarifs tels que présentés ci-dessus.

**15.04.2019-14: Crédits scolaires**

---

Monsieur le Maire présente l'évolution des montants des crédits scolaires depuis 2013.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018
<b>Fournitures scolaires</b>	38 €	38 €	38 €	38 €	38 €	38 €
<b>Sortie éducatives</b>	10,50 €	11 €	12 €	12 €	12 €	12 €
<b>Transport scolaire élémentaire</b>	22,50 €	24 €	25 €	25 €	25 €	30 €
<b>Transport scolaire mat</b>	11,50 €	12€	12,50 €	12,50 €	12,50 €	15 €

Pour l'année 2019 il propose au conseil municipal de se prononcer sur les montants suivants :

Fourniture scolaire : 40 €/an/élève  
Sortie éducative : 15 €/an/élève  
Transport scolaire élémentaire : 35 €/an/élève d'élémentaire  
Transport scolaire maternelle : 20 €/an/élève de maternelle

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire telles que présentées ci-dessus.

**15.04.2019-15 : Projet de micro-crèche – Demande de financement**

---

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'étude de faisabilité réalisée par l'ADAC 65 sur le projet d'une micro crèche de 10 berceaux dont le portage sera assuré conjointement avec la commune d'Azereix.

Il fait état des différents éléments de l'opération développés dans l'étude.

Le montant prévisionnel des travaux est de 606 960 € HT soit 728 352 € TTC pour un coût global de l'opération de 700 000 € HT soit 840 000 € TTC.

Le plan prévisionnel de financement de l'opération, s'établit comme suit :

Organismes financeurs	%	Montant HT
Etat (DETR/DSIL)	24	170 000 €
Leader +	12	80 000 €
Conseil Régional	8.50	60 000 €
Conseil Départemental	8.50	60 000 €
Communauté d'Agglomération	8.50	60 000 €
CAF	8.50	60 000 €
Autofinancement	30	210 000€
<b>Total</b>	<b>100</b>	<b>700 000 €</b>

Après discussion et débat, le conseil municipal :

- Approuve le dossier de faisabilité établi par l'ADAC estimant le projet global à 700 000 € HT.
- Autorise Monsieur le Maire à demander les aides financières auprès des organismes financeurs et à lancer la consultation des prestataires d'études ;

#### **15.04.2019-16 : Marché de travaux : mur de soutènement route de Pontacq**

---

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des résultats de la consultation lancée pour les travaux de réalisation d'un mur de soutènement le long de la route de Pontacq à Ossun :

Entreprises	Montant HT
SAS COURREGES	54 120,00 €
PYRENEES CONSTRUCTION	47 898,76 €
VIGNES & Fils	50 914,69 €
SBTP	44 650,00 €
SADE	85 035,00 €
SARL LAPEDAGNE	35 796,00 €
LA ROUTIERE	43 999,00 €
SARL CARVALHO DA SILVA	59 049,82 €
<b>ACCHINI SNA</b>	<b>31 747,00 €</b>

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise la mieux disante, à savoir l'entreprise Acchini Snaa.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Acchini pour un montant de 31 474 € HT
- Autorise son Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération

#### **15.04.2019-17 : Mur de clôture du cimetière**

---

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des résultats de la consultation lancée pour les travaux de réalisation d'un mur de clôture du cimetière :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
BOURGUETOU Jean-Pierre	32 184,90 €
SOPENA	44 962,50 €
SAS COURREGES & Fils	38 120,00 €
PYRENEES CONSTRUCTION	44 987,83 €
SAB	37 935,75 €
SARL CARVALHO DA SILVA	46 579,14 €

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise la mieux disante, à savoir l'entreprise Bourguetou.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise Bourguetou pour un montant de 32 184.90 € HT
- Autorise son Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération

#### **15.04.2019-18 : Réfection avenue du bois**

---

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal des résultats de la consultation lancée pour les travaux de réfection de l'avenue du bois :

<b>Entreprises</b>	<b>Montant HT</b>
LA ROUTIERE DES PYRENEES	34 256,30 €
SBTP	39 150,00 €
COLAS SUD OUEST	35 422,83 €

Après analyse des offres, il est proposé de retenir l'entreprise la mieux-disante, à savoir l'entreprise La Routière des Pyrénées.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Décide de retenir l'offre de l'entreprise La routière des Pyrénées pour un montant de 34 256.30 € HT
- Autorise son Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération

#### **15.04.2019-19 : Définition et prise de la compétence facultative : aménagement de la vélo-route V81 entre Saint-Pé-De-Bigorre et Tarbes par la CATLP**

---

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et en particulier les articles L.5111-4 et L.5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral modifié du 3 août 2016 portant création d'une nouvelle Communauté d'Agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération du Grand Tarbes, des Communautés de Communes du Pays de Lourdes, du Canton d'Ossun, de Bigorre-

OSSUN

CONSEIL MUNICIPAL 15 AVRIL 2019

Adour-Echez, du Montaigu, de Batsurguère, de Gespe-Adour-Alaric et du Syndicat de ramassage scolaire des rives de l'Alaric.

Vu la délibération n°6 du Conseil Communautaire du 27 mars 2019 définissant la compétence facultative aménagement de la vélo-route V81 entre Saint Pé de Bigorre et Tarbes et sollicitant son transfert à la CATLP.

### **EXPOSE DES MOTIFS :**

La France, 2ème destination cyclo touristique au monde, connaît une hausse globale de fréquentation de ses itinéraires, concentrée seulement sur les quelques destinations phares les mieux aménagées.

A l'échelle du massif des Pyrénées, un itinéraire de piémont (V81) est inscrit au schéma national des vélo-routes. 40% de cet itinéraire sont déjà réalisés dont la partie couvrant les Pyrénées Atlantiques entre Bayonne et Lestelle-Bétharam, et celle passant par Saint Bertrand de Comminges en Haute-Garonne. Entre les deux, le tronçon haut-pyrénéen reste entièrement à réaliser.

Dans les Hautes-Pyrénées, le tracé assurant la continuité avec les départements voisins a été proposé par l'AF3V, organe instructeur, et inscrit comme tel au schéma national des vélo-routes. Aucun tronçon n'a encore été réalisé.

Sur le périmètre de la Communauté d'Agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées, le tracé inscrit au schéma national relie Tarbes à Saint-Pé-de-Bigorre, en passant par Lourdes. Il emprunte des voies communales, des chemins ruraux et peu de routes départementales. Sur ce tronçon des travaux et des aménagements sont à réaliser sur certaines portions afin de le rendre conforme aux critères des vélo-routes.

Cet itinéraire cyclable doit répondre aux critères de linéarité, continuité, sécurité, jalonnement et balisage, services, entretien et usage adaptés à tous les cyclistes, y compris les moins expérimentés et entraînés.

La Communauté d'agglomération Tarbes-Lourdes-Pyrénées mesurant les enjeux liés à cet itinéraire et souscrivant à l'intérêt du Département pour sa réalisation a validé par délibération n°8 du Bureau Communautaire du 17 novembre 2017 la réalisation d'une étude de faisabilité.

Cette dernière a démontré à la fois la pertinence et la faisabilité technique de l'opération. Le comité de pilotage de l'étude réuni le 12 mars dernier a ainsi validé le principe de la réalisation de cette opération, dont le montant est estimé à environ 350 000€ HT.

Afin de poursuivre ce projet dans sa phase opérationnelle il est nécessaire que la Communauté d'Agglomération se dote d'une nouvelle compétence facultative.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu,  
Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

### **DECIDE**

**Article 1 :** de donner son accord pour que la compétence aménagement de la vélo-route V81 entre Saint-Pé-de-Bigorre et Tarbes fasse partie des compétences facultatives de la CATLP.

**Article 2** : d'autoriser le Maire ou en cas d'empêchement, le 1<sup>er</sup> Adjoint à prendre toute disposition pour l'exécution de cette délibération.

#### **15.04.2019-20 : Convention pour l'entretien de la route forestière de Toulicou**

---

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la route forestière de Toulicou permet de traverser le massif forestier d'Ossun composé des trois forêts communales suivantes : FC d'Ossun, FC de Bartrès et FC d'Adé.

Elle est située sur les territoires de ces trois communes.

Il indique qu'il est nécessaire de signer une convention avec les commune d'Adé et de Bartrès pour déterminer les modalités de participation aux dépenses d'entretien et de maintien en état de cette route par les différents usagers.

Monsieur le Maire donne connaissance du projet de convention, rédigé avec l'assistance de l'ONF.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- Approuve le projet de convention tel que présenté en annexe
- Autorise son Maire à signer toute pièce se rapportant à la présente délibération

#### **15.04.2019-21 : Délégation donnée au Maire pour ester en justice**

---

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, par sa formulation, la délégation donnée au Maire, par délibération du 7 mars 2014, pour ester en justice n'est pas valable.

Il propose donc au Conseil Municipal de modifier la délibération du 7 avril 2014, portant délégations consenties par le conseil municipal, en lui donnant délégation pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de donner délégation à Monsieur le Maire pour intenter au nom de la commune les actions en justice ou pour défendre la commune dans les actions intentées contre elle

Il est entendu que Monsieur le Maire rendra compte de l'usage qu'il aura pu faire de la présente délégation à la plus proche séance du Conseil Municipal.

#### **15.04.2019-22 : Acquisition de la parcelle D 428**

---

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le 15 décembre 2016, la commune d'Ossun a cédé, à la communauté de communes du canton d'Ossun, la parcelle cadastrée D n°428, sise au lieudit Benaous à Ossun (65380) d'une contenance de 30a 00ca en vue de la création d'une micro-crèche pour la somme de 18 000 €.

Il précise qu'à la suite de la création de la Communauté d'Agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées (CATLP) au 1<sup>er</sup> janvier 2017 et de la restitution aux communes de la compétence « petite enfance », la commune d'Ossun a repris à son compte le projet de micro crèche (en collaboration avec la commune d'Azereix) et a demandé à la CATLP de lui restituer la parcelle D 428 au prix de cession soit 18 000 €.

La CATLP ayant délibéré en ce sens, le conseil municipal est invité à se prononcer sur cet achat

Le conseil Municipal,

OSSUN

CONSEIL MUNICIPAL 15 AVRIL 2019

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de la parcelle cadastrée D 428 pour un prix maximum de 18 000 €.

**15.04.2019-23 : Participation financière de la commune au fonctionnement de l'école Saint-Joseph.**

---

Faute d'éléments suffisants, ce point de l'ordre du jour est reporté à une séance ultérieure

**15.04.2019-24 : Groupement d'achat par le SDE pour la fourniture de gaz**

---

Le conseil municipal est informé qu'à la suite de la constitution d'un groupement d'achat d'énergie en 2015, le SDE a décidé de procéder à une nouvelle consultation d'achat de gaz pour la période 2020-2021.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise son maire adhérer à ce groupement d'achat.

A Ossun le 25 avril 2019

La secrétaire de séance

Christelle BARREAT

Bernard TORRALVA

Georges MAISONABE

Frédéric AUSSAT

Béatrice COGNAC

Emilie FAVARO

Jean-Louis GUIRAUTE

Didier PEYREGNE.

Le Maire

Francis BORDENAVE

Monique GOMEZ

Alcée DUPRE,

Jean-Louis BOUSQUET

Sylvie ESTANOL

Anita FREYSSINET

Christian IBRARD